

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE

1^{er} avril 2025

DATE DE CONVOCATION

26 mars 2025

DATE D'AFFICHAGE

03 avril 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRESENTS 22

PROCURATION(S) 10

VOTANTS 32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **PREMIER AVRIL** DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, NDIAYE, GRESSENT, GUILLON.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM MARC, COPLO, LECERF, GODEFROY, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, DELIENCOURT, GÜTH, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : M. MARC à M. COQUELET, M. COPLO à Mme DUVALLET, M. LECERF à M. LEGO, M. GODEFROY à M. JAMET, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. GHOUL, Mme LOUBASSOU à Mme BENAMARA, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, Mme GÜTH à Mme VINCENT, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme ROUSSELIN.

Mme Jeanne POUHÉ

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, VANHOVE, LHERNAULT, SWIECH, TORETON et Mmes BOULANGER, JEZ, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA.

Délibération N° 14

CRÉATION D'UNE STRUCTURE ENFANCE JEUNESSE

Mme Catherine Duvallet expose au Conseil municipal :

Un nouvel équipement au cœur de l'émancipation des 15-25 ans.

Depuis 20 ans, Val-de-Reuil s'investit dans une dynamique de redynamisation urbaine, économique et sociale.

Son territoire dispose d'un riche écosystème éducatif mais des obstacles freinent encore l'avenir de certains jeunes à l'issue de leurs études. Ces difficultés liées à l'orientation, à l'information, au décrochage scolaire, et à la recherche de solutions, stages ou d'emplois nécessitent une réponse globale et coordonnée.

C'est pour ces raisons que l'ouverture d'un **guichet unique dédié aux jeunes de 15 à 25 ans** s'impose. Ce lieu, baptisé « Comptoir des Jeunes » situé au 104 bis rue Grande, en face de la Maison des Jeunes et des Associations, sera un véritable carrefour d'information et de soutien, où chaque jeune pourra bénéficier d'un accompagnement personnalisé et d'un accès simplifié aux dispositifs d'engagement mis en place par la

municipalité tels que : « Passe ton BAFA », le Permis Citoyen, le Revenu Étudiant Rolivalois, les stages de 2nde et 3^{ème} ainsi que les jobs dating.

Labellisée « Information-Jeunesse » par le CRIJ de Normandie et le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, la structure aura pour mission de proposer un accompagnement individualisé, de **valoriser l'engagement bénévole** et d'accompagner les initiatives citoyennes.

Ce cadre témoigne de l'engagement de la ville de Val-de-Reuil pour offrir à ses jeunes des outils et un accompagnement adapté à leurs enjeux d'orientation, d'insertion et d'émancipation définis au travers des trois priorités essentielles suivantes :

1. **Placer la jeunesse au centre d'une politique publique ambitieuse** : En transformant en profondeur l'offre destinée aux jeunes pour leur permettre de construire leur avenir avec sérénité et confiance.
2. **Répondre efficacement aux besoins exprimés** : En assurant un accueil physique chaleureux et inclusif, favorisant l'émancipation et le développement personnel des jeunes.
3. **Co-construire la politique jeunesse du territoire** : En impliquant partenaires, services et jeunes dans l'élaboration d'initiatives communes, afin de créer un réseau cohérent et transversal.

Nous proposons de signer la convention d'attribution du label Information-Jeunesse entre la ville de Val-de-Reuil, le CRIJ de Normandie et le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, officialisant ainsi l'ouverture de ce nouvel acteur de proximité.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la présente convention ainsi que les éventuels avenants liés à son évolution.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET



Accusé de réception en préfecture
027-2 2707012-20250401 D-25-04-14-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Marc-Antoine Jamet